

STATIONNEMENT SUR LE SITE DE TY YANN

Afin de garantir l'accès du site de Ty Yann à chacun dans les meilleures conditions et dans le respect du voisinage, nous souhaitons rappeler les règles de stationnement ci-dessous :

- Du lundi au vendredi, le parking public de Ty Yann est **strictement** réservé aux patients et aux familles accueillis dans les services afin de leur permettre de se garer en proximité immédiate des bâtiments où ils ont rendez-vous.
- En plus des véhicules professionnels, le parking situé derrière la barrière automatique est accessible par badge aux salariés concernés par les conditions suivantes : fin de service après 20h, personnes à mobilité réduite (PMR), femmes enceintes.
- Des places de stationnement sont réservées aux salariés sur le parking du Polder dans le cadre d'un accord entre la Fondation ILDYS et Brest Port. Le grand parking sera de nouveau accessible du lundi au vendredi de 6h30 à 20h30 au plus tard le 18 mai. Pour y accéder, il suffit d'apposer un macaron ILDYS sur la droite de son pare-brise et de se rendre à la barrière actionnée par un agent pour laisser entrer les véhicules autorisés. Les macarons sont à demander auprès des cadres de service.
- Le parking du Polder sera prochainement équipé d'un tourniquet qui permettra un accès piéton en proximité du rond-point de Ty Yann.
- Par respect pour le voisinage de Ty Yann, nous vous remercions de ne pas stationner dans le quartier de Kerangall où des stationnements dangereux voire des incivilités sont souvent observés. Le stationnement en dehors des places de parking est formellement interdit, conformément au code de la route. Nos voisins ont besoin de bénéficier des espaces de circulation et de stationnement dans des conditions sécurisées et sereines de jouissance.

Nous profitons de cette note pour vous informer que Brest Métropole réalisera d'importants travaux de voirie du 13 au 29 mai. D'autres périodes de travaux de voirie se succéderont en septembre, décembre et mars en lien avec la livraison du parking du Pôle Enfance Famille. Les travaux du mois de mai impacteront le plan de circulation avec la fermeture de l'accès au site les 18 et 19 mai : des déviations seront mises en place pour les véhicules autorisés qui accéderont à Ty Yann par le quartier de Kerangall. Un arrêté de Brest Métropole interdira le stationnement dans le quartier de Kerangall du 13 au 19 mai, en vue du flux de véhicules attendu pour compenser la fermeture de l'accès au site. Le stationnement des professionnels se fera obligatoirement sur les parkings extérieurs au site et en-dehors du quartier de Kerangall. L'entrée par le rond-point des Macareux sera toujours accessible aux piétons et aux vélos.

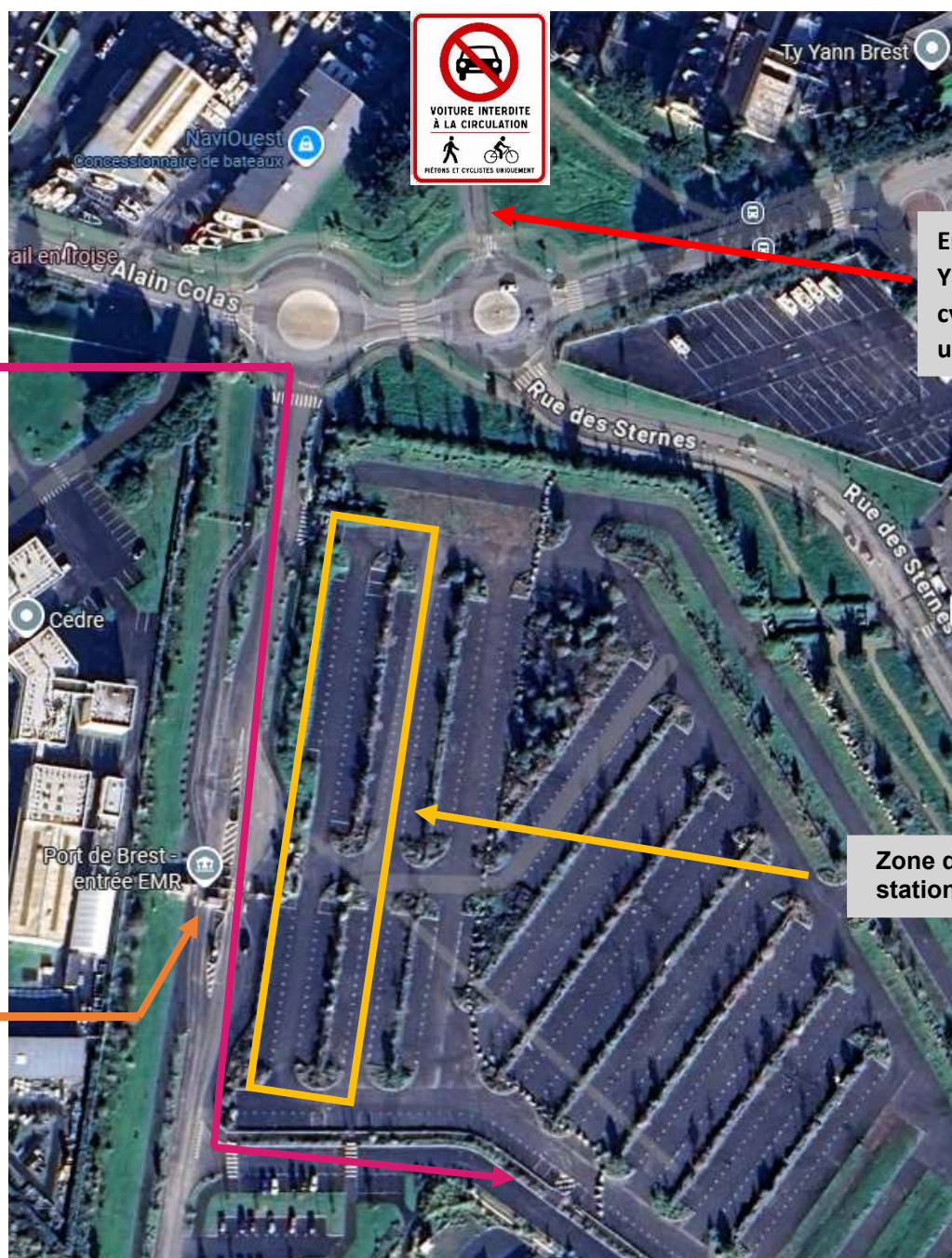
Enfin, en raison d'un flux important de poids lourds jusqu'à l'été 2027, lié aux travaux engagés sur le bâtiment Ker Anna (relocalisation des services techniques, informatiques et du Fablab), le chemin longeant le haut du bâtiment E (pôle social) n'est plus accessible. Il est impératif d'emprunter exclusivement les trottoirs et les cheminements piétons dédiés sur le chemin de la Grève, en restant particulièrement vigilant aux abords de la zone de manœuvre.

Le respect des règles de stationnement et de circulation dans ces périodes de travaux sera crucial pour faciliter l'accès des patients et des familles au site de Ty Yann.

Des sanctions pourront être appliquées aux professionnels en cas de non-respect de ces règles. Tout stationnement gênant pourra faire l'objet de l'enlèvement du véhicule.

Comptant sur votre coopération, nous restons disponibles pour toute précision.

Hélène BLAIZE
Directeur Général



Arrivée des salariés par le rond-point de NAVIOUEST, chemin jusqu'à l'entrée du parking

Entrée site de Ty Yann : piétons et cyclistes uniquement

Au poste de sécurité, arrêtez-vous avant la barrière afin d'être bien visible depuis la fenêtre du poste, placez le macaron à droite et signalez-vous d'un signe de la main

Zone de stationnement